



Agence de Santé

de Wallis et Futuna

AVIS DE MARCHÉ

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

Agence de santé du territoire de Wallis et Futuna

BP 4G - 98600 UVEA

Tél : 00 681 72 07 00

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.2 Obtention du dossier

Les documents du marché sont disponibles gratuitement auprès de :

- **L'Agence de santé de Wallis et Futuna**

Mme Sandrine UGATAI

BP 4G - 98600 UVEA

Tél : 00 681 72 07 00

- Courriel : sandrine.ugatai@adswf.fr

- soit en accès direct à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Agence de santé de Wallis et Futuna

I.5 Activité principale

Etablissement public national de santé

Section II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Achat de 2 véhicules spécialisés pour l'Agence de santé du territoire de Wallis et Futuna

Référence : 01-2023

II.2 Type de marché : Marché public de fournitures

II.3 Codes CPV Principaux : 33193000-9 Véhicules pour handicapés physiques, fauteuils roulants et dispositifs assimilés

II.4 Lieux d'exécutions : 98600 île de Wallis et 98620 île de Futuna

II.5 Informations sur les lots : Le contrat comporte un lot unique précisé comme suit :

Lot Objet

Fourniture de 2 véhicules TPMR (un pour Wallis et un pour Futuna)

II.6 Critères d'attribution

Critère Prix : 55 points

Valeur technique : 40 points

Critère Délai : 5 points

II.7 Variantes

Les variantes sont autorisées.

II.8 Modalités essentielles de financement et de paiement

Le marché est financé sur le budget de l'Agence de santé conformément au titre IV du code des marchés.

II.9 Visite du site : Sans objet

Section III. Procédure

III.1 Type de procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure d'appel d'offres en vertu des dispositions de l'article R 2123-1 du Code de la commande publique en vigueur en date de la publication de l'avis de mise en concurrence.

III.2 Date limite de réception des offres : **lundi 2 octobre 2023 à 12h00 (heure de Wallis)**

- **Soit transmission papier contre récépissé ou par pli recommandé avec A/R auprès de :**

- **L'Agence de santé de Wallis et Futuna – Mme Sandrine UGATAI**

BP 4G - 98600 UVEA

Tél : 00 681 72 07 00

- Courriel : sandrine.ugatai@adswf.fr

- **Soit transmission électronique**

La transmission électronique des plis se fera **uniquement** sur le profil acheteur de l'Agence de santé sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. La transmission des plis sur un support physique électronique tels que CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, Courriel ou tout autre support matériel n'est pas autorisée.

Les pièces de la candidature et celles l'offre, doivent être transmises en seule fois, lors d'un seul et même envoi.

Elles feront l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique transmis par la plateforme de dématérialisation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aussi, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substituera au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Les candidats peuvent adresser à l'acheteur une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique dans les conditions fixées par un arrêté du ministre chargé de l'économie sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à l'acheteur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

La signature électronique des documents et du contrat, par le soumissionnaire, n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

III.3 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 190 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section IV. Renseignements complémentaires

IV.1 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie

BP Q3 – 98851 NOUMEA CEDEX

Tel. 00 687 25 06 30 - Courriel : greffe.ta-noumea@juradm.fr

IV.2 Date d'envoi du présent avis : 07/08/2023